



CONSEIL COMMUNAL  
GIMEL

---

# Rapport de la commission de Gestion Exercice 2020

---

Gimel, le 09 juin 2021

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion, composée de :

Amandine Coullard-Descos, présidente  
Sophie Croisier  
Jean-Marie Renaud  
Doris Christen, rapporteuse  
Thierry Moix  
Florian Magnin (suppléant)  
Christophe Pasche (suppléant)

s'est réunie à 14 reprises pour examiner les comptes ainsi que la gestion de la commune pour l'exercice 2020, dont une rencontre avec la Municipalité et la Boursière communale.

En vertu du mandat qui lui a été confié et en application des articles 91ss du règlement du Conseil Communal, la commission a procédé à l'examen de la gestion ainsi que des comptes 2020.

## Introduction

---

L'exactitude de la comptabilité est attestée par le bureau fiduciaire CoFiRev Sàrl à Bière.

La commission a eu à sa disposition toutes les pièces justificatives, documents comptables et rapports nécessaires à son fonctionnement. La commission a procédé à l'examen des comptes par comparaison entre montants budgétés et effectifs, ainsi que par pointages. Nous avons également vérifié les postes du bilan, les investissements et les préavis.

De plus, la gestion financière des bâtiments du patrimoine administratif et financier a été étudiée.

Par souci de clarté, les montants sont indiqués sans les centimes.

Plusieurs préavis, votés précédemment, ont eu des incidences sur l'exercice 2020, à savoir :

**N° 01-2015 « Aménagement de la place de la Vernette – Crédit d'étude »**

Un montant de CHF 12'651.- a été dépensé en 2020 pour un montant cumulé de CHF 474'910.-. Il a été budgétisé à CHF 805'000.-. Il reste un solde disponible de CHF 330'090.-.

**N° 05-2017 « Autorisation de travaux - Réfection de la Grand 'Rue »**

Un montant de CHF 2'500'000.- a été alloué, subventions cantonales non déduites. Les dépenses au 31.12.2020 s'élèvent à CHF 896'706.-. Le montant cumulé au 31.12.2020 se monte à CHF 2'326'244.-. Ce préavis est en cours.

**N° 03-2018 « Remplacement du système de chauffage (1<sup>ère</sup> étape chaudière à gaz) »**

Un montant de CHF 296'900.- a été alloué. Le montant dépensé au 31.12.20 s'élève à CHF 286'247.-. Ce préavis est terminé.

**N° 02-2019 « Remplacement des installations de tir des communes d'Essertines-sur-Rolle et Gimel »**

Un montant de CHF 49'800.- a été alloué. Le montant dépensé est de CHF 90'193.-. La commune d'Essertines-sur-Rolle a contribué pour un montant de Fr. 45'330.- Ce préavis est terminé.

## Résultat de l'exercice

---

L'exercice comptable 2020 boucle sur un bénéfice de CHF 350'471.-, en regard du budget qui prévoyait un déficit de CHF 283'221.

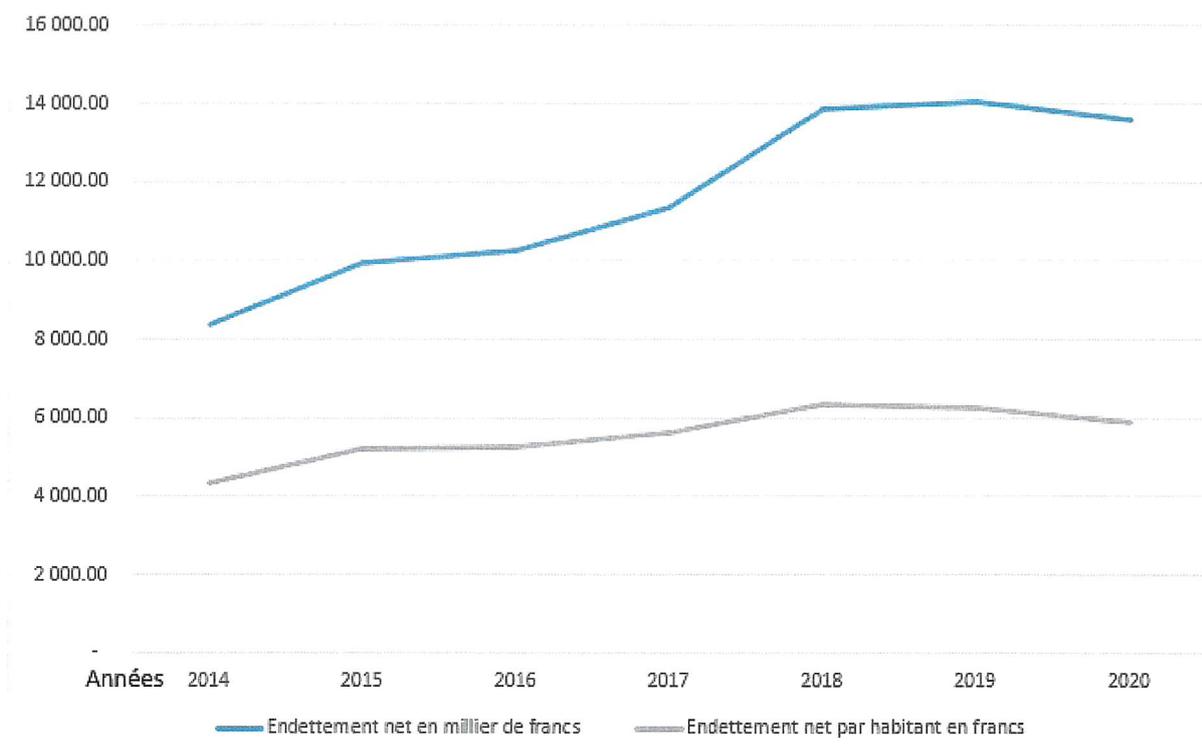
La marge d'autofinancement sert à financer les investissements et rembourser les dettes. Celle-ci est en nette augmentation et s'élève à CHF 2'210'675.- alors qu'elle se montait à CHF 1'646'920- l'an dernier.

L'endettement net\* de la commune s'élève à CHF 12'713'480.-, ce qui représente CHF 5'510.-/hab. (base 31.12.2020 : 2'307 habitants). En 2019, l'endettement net s'élevait à CHF 14'059'662.- représentant CHF 6'282.- /hab.

L'endettement net par habitant a amorcé une baisse encourageante.

Ces indicateurs démontrent que la double augmentation d'impôt consentie en 2018 a eu les effets escomptés mais que le caractère temporaire de ces hausses, annoncée à l'époque par la Municipalité, ne semble plus d'actualité considérant les investissements à venir et à l'obsolescence des infrastructures.

\* Contrairement à la Municipalité, notre calcul de la dette ne prend en considération que les engagements financiers et les dettes bancaires, ainsi que les disponibilités. Ce calcul exclut le compte 9123 « Terrains et Bâtiments du patrimoine financier. »



### Principaux ratios

Capacité de financer l'endettement :	15% et plus = bon
Quotité d'autofinancement :	Entre 10% et 20% = moyen
Degré d'autofinancement :	Entre 70% et 100% = acceptable à bon
Quotité de la charge des intérêts :	Entre 0% et 5% = résultat bon
Quotité de la charge financière :	Entre 5% et 15% = supportable
Quotité de dette brute :	150% = mauvais ; 200% = critique

Endettement total	
./. Actifs disponibles	= 13'616'318.-
<b>Endettement net</b>	

<b>Endettement net par habitant</b>	= 5'902.-
<b>Endettement brut par habitant</b>	= 3'054.-

Revenus de fonctionnement épurés	
./. Charges de fonctionnement épurées	= 2'210'676.-
<b>Marge d'autofinancement</b>	

Dépenses (sauf 58-59)	
./. Recettes (sauf 68-69)	= 851'844.-
<b>Investissements nets</b>	

Marge d'autofinancement	= Capacité de financement de l'endettement	16.24%
Endettement net		

Marge d'autofinancement	= Quotité d'autofinancement =	<b>18.43%</b>
Revenus de fonctionnement épurés		

Marge d'autofinancement	= Degré d'autofinancement =	<b>259.52%</b>
Investissements nets		

Intérêts passifs	= Quotité de la charge des intérêts =	<b>1.11%</b>
Revenus de fonctionnement épurés		

Intérêts passifs + amortissements	= Quotité de la charge financière =	<b>9.89%</b>
Revenus de fonctionnement épurés		

Endettement total	= Quotité de dette brute =	<b>150.26%</b>
Revenus de fonctionnement épurés		

L'amélioration constatée en 2019 se confirme cette année. L'endettement reste important avec une quotité de dette brute d'un peu plus de 150%, qualifié de mauvaise selon le tableau des ratios usuels.

## Administration générale

---

### Population – Contrôle des habitants

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2020 s'élevait à 2307 soit une augmentation de 291 habitants depuis le 31 décembre 2017. Nous avons comparé ces deux années afin de mettre en lumière l'augmentation de population liée à la construction du quartier du Closez Orbannaz).

## Finances

---

Cette année en comparaison à l'année précédente, l'attribution a augmenté de CHF 207'000.-, ceci est lié à une provision sur risque de perte sur débiteur. Il atteint un total de Fr. 345'000.- au 31.12.20.

Il est à noter que l'augmentation de la population couplée à l'augmentation d'impôts appliqués depuis 2018 améliorent les finances communales. Ceci a permis une augmentation des attributions à plusieurs fonds de réserve.

Il serait intéressant de quantifier la part des recettes liée à l'augmentation de la population par rapport à celle liée à l'augmentation du coefficient.

## Domaines et bâtiments

---

### Forêts

Malheureusement aucune amélioration ne semble se profiler.

La compensation de CHF 65'000.- portée au fonds de réserve sur l'année 2019, est attribuée au groupement forestier de la Saubrette cette année à hauteur de CHF 65'300.-

## **Bâtiments**

La commission de gestion a continué son travail de contrôle sur les bâtiments administratifs et financiers.

Les clés de répartition du chauffage et de l'électricité sont identiques à l'année précédente. En annexe se trouve un tableau détaillé des charges, des revenus ainsi que du résultat pour chaque immeuble.

## **Patrimoine financier**

La commune met en location 12 biens immobiliers qui rapportent au total CHF 87'013.- de loyers de personnes privées, hors Union et Cantine. Soit une baisse de CHF 4'562.- par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique en partie par le fait que l'appartement de la Chaumaz était en rénovation pour une future location.

Ci-dessous, sont énumérés les différents bâtiments de ce patrimoine avec leurs dépenses et revenus respectifs :

### Chomaz :

Les loyers, y compris le chauffage, rapportent au total CHF 33'521.- pour des dépenses de CHF 59'855.- soit une perte de CHF 26'334.-. Les travaux de rénovation de l'appartement sont la cause de cette dernière.

### Martinet 5:

Les loyers, y compris le chauffage, rapportant au total CHF 32'268.- et des dépenses de CHF 28'609.- soit un bénéfice de CHF 3'659.-. La réfection du toit à cause d'une fuite est à l'origine de la différence par rapport à l'exercice précédent.

### Place de l'Union 3 + congélateurs :

Les loyers se montent à CHF 14'024.- pour des dépenses de CHF 4'470.-, soit un bénéfice de CHF 9'553.-. La nouvelle mise en passe avec l'ancien bâtiment administratif est à l'origine de la différence par rapport à l'exercice précédent.

### Chaumière :

Les loyers se montent à CHF 7'200.- pour des dépenses CHF 1'424.-, soit un bénéfice de CHF 5'775.-.

### L'hôtel de l'Union :

Aucun loyer perçu mais des dépenses de CHF 16'188.-. Ces charges s'expliquent par le fait que le bâtiment a été tenu hors gel. De plus, le séparateur de graisse a dû être vidé. Des travaux électriques ont dû être réalisés pour mettre hors service l'ensemble des éléments électriques. En revanche, la chaudière a dû rester en service pour assurer la fonction hors-gel.

Les charges d'électricité se montent à CHF 6'420.-. La chaudière a consommé du gaz pour un montant de CHF 1'273.-. Cette dernière a subi un entretien pour un montant de CHF 1'222.-. Ce bâtiment fourni en gaz le Martinet 5, l'Administration communale ainsi que la Grande-salle. Le compteur principal se trouve à l'Union et des sous-compteurs sont installés dans les autres bâtiments.

### La Cantine :

Les revenus se montent à CHF 2'747.- pour des dépenses de CHF 54'869.- soit une perte de CHF 52'122.-. Ces dépenses sont dues à la finalisation des travaux d'insonorisation débutés l'année précédente. La nette diminution des locations par rapport à 2019 est due à la pandémie.

De plus, la cantine apparaît dans le patrimoine financier alors que sa charge de chauffage est incluse dans le patrimoine administratif.

### **Notre recommandation :**

La comptabilisation de toutes les charges et de tous les revenus du patrimoine financier dans le compte 358 ne permet pas de différencier précisément le résultat de chaque bâtiment. La Cogest a eu des difficultés à analyser les charges par centre de coûts, notamment concernant l'électricité et le chauffage.

En revanche, une volonté de nouvelle répartition et d'un nouveau plan comptable est à l'étude auprès de l'administration communale.

### **Patrimoine administratif**

#### Grande-Salle :

Les locations se montent à CHF 1'370.-. A l'instar de la Cantine, ce faible montant est aussi dû à la pandémie. Les dépenses se montent CHF 61'588.-. Les frais de traitement du personnel ont baissé. Ceci est dû à un départ à la retraite. Les frais de chauffage sont restés stables car le chauffage a été maintenu dans le local du Centre des Jeunes et de la Souris Verte.

Il est à noter qu'une rampe d'accès et une balustrade ont été construites pour permettre l'accès à la mobilité réduite et ce pour un montant de CHF 12'630.-.

#### Marais I et II :

Les revenus se montent à CHF 314'283.- pour une dépense de CHF 684'800.- soit un excédent de charges de CHF 370'517.-. La baisse de loyer, par rapport à 2019, de CHF 229'000.- s'explique par le fait que l'ASSAGIE considère le Marais I comme amorti. Le revenu, apparaissant dans les comptes, correspond uniquement au loyer du Marais II.

#### Le collège du Martinet :

Aucun loyer n'a été perçu. Ceci s'explique par le fait qu'il est resté vide pendant cette période. Les charges se montent à CHF 20'769.- dont CHF 6'420.- de frais de chauffage, alors que le bâtiment était inoccupé. De plus la citerne a dû être révisée pour un montant de CHF 3'500.-. Le plein de mazout a dû être effectué en prévision de l'occupation du centre des jeunes. Le contenu de cette dernière devrait être suffisant pour 2 à 3 ans.

Il est à noter que les animateurs ainsi que les jeunes de ce centre ont participé à la réfection de ce local.

#### Salle omnisport

Les revenus se montent à CHF 198'814.- pour des dépenses de CHF 268'900.- soit une perte de CHF 70'086.-.

### Bâtiment multifonction

Les revenus se montent à CHF 86'314.- pour des dépenses de CHF 123'963.- , soit une perte de CHF 37'649.-.

### Marais III

Les revenus se montent à CHF 300'754.- pour des dépenses de CHF 263'808.-, soit un bénéfice de CHF 36'945.-.

### Eglise

Les revenus se montent à CHF 7'530.- pour des dépenses de CHF 46'940.- , soit une perte de CHF 39'410.-.

### **Nos recommandations**

La pandémie que nous avons traversée lors de cet exercice a eu une forte conséquence sur les revenus de certains bâtiments. Ce qui a eu pour effet de péjorer les comptes.

Nous constatons une perte annuelle de CHF 725'000 sur les bâtiments du patrimoine administratif et financier. Cette dernière est en augmentation plus de CHF 200'000 par rapport à l'exercice précédent.

De par la position centralisée de certains compteurs d'électricité ou de chauffage, il n'est pas possible de connaître la consommation exacte en énergie de certains de ces bâtiments. Par conséquent nous réitérons notre recommandation à la municipalité d'effectuer un bilan énergétique pour tous les bâtiments et d'entreprendre une analyse approfondie de rationalisation de ce patrimoine communal.

## **Travaux**

---

### **Route**

L'entretien des chemins ruraux n'a pas pu être effectué d'où la différence au budget de CHF 394'447.-. La commission de gestion salue l'évaluation des routes par le bureau Sabert entreprise par la Municipalité. Notre commission l'avait recommandée dans son rapport de gestion de l'exercice précédent.

Il apparaît que d'importants travaux d'investissements devront être consentis ces prochaines années. La commission s'inquiète de la capacité de la commune de financer de tels travaux au vu de l'endettement actuel.

### **Ordures ménagères**

La commission de gestion constate une attribution aux financements spéciaux de CHF 30'006.-, trois fois supérieure au budget. Cela indique que le montant de la taxe par habitant pourrait encore être réduit.

## Protection civile

---

### Protection civile

Nous avons constaté des frais d'électricité pour CHF 11'288.-, alors que le montant budgétisé s'élevait à CHF 1'500.-.

Il s'avère, que suite à une erreur humaine, le branchement de l'installation du chauffage et de la ventilation, n'a pas été désactivé après le passage de la protection civile entraînant une surconsommation d'électricité.

#### Notre recommandation :

La commission recommande à l'avenir qu'une rapide vérification soit faite en fin de mise à disposition de locaux communaux ou de manière sporadique.

## Services industriels - Service des eaux

---

Les comptes 2020 font état d'une attribution aux financements spéciaux de 128'282.-. Cette somme représente la différence entre les produits issus de la facturation de la vente d'eau, concessions & taxes de raccordement, d'une part, et des charges résultant du traitement du personnel, des frais d'entretien du réseau ainsi que des autres frais, d'autre part.

Cette attribution intervient chaque année depuis plusieurs années et totalise, au 31 décembre 2020, la somme de 2'087'710.-. Ce chiffre représente le cumul des excédents des produits réalisés par la Commune dans ce secteur.

Les différentes taxes perçues dans ce domaine doivent respecter, notamment, les principes de l'équivalence et de la couverture des coûts. Cela implique que l'émolument perçu ne doit pas être en disproportion de la prestation fournie. Ainsi le produit des émoluments ne doit ainsi pas dépasser (ou seulement légèrement) l'ensemble des frais supportés par le service concerné.

Un nouveau règlement des eaux a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 28 mars 2017. Le préavis municipal du 13 février 2017 relève que le "règlement et son annexe ont été élaborés conformément aux prescriptions imposées par l'autorité cantonale". Il y est également précisé que "les taxes maximales précisées dans le règlement ont été fixées de façon à tenir compte d'adaptations ultérieures".

Les modifications tarifaires induites par le changement de système n'ont pas fait l'objet d'une demande d'avis auprès du Surveillant des prix (LSPPr). La Municipalité a toutefois précisé à la commission que les prix de l'eau à Gimel comptaient parmi les plus bas des communes de la région. Il est vrai que notre commune bénéficie d'une situation hydrologique favorable, lui permettant même d'alimenter d'autres communes avoisinantes.

Considérant toutefois que le prix facturé de l'eau doit être corrélé aux coûts d'exploitation, constatant que l'attribution aux financements spéciaux a franchi la barre symbolique des 2 millions. Nous recommandons à la Municipalité d'envisager la réduction de cette taxe causale en vertu de la compétence tarifaire qui lui a été déléguée par l'article 8 de l'annexe au Règlement communal sur la distribution de l'eau.

## Etude de la Cogest durant l'année

---

A la suite de la pandémie survenue à compter du mois de mars 2020, l'administration communale a réduit – à l'instar d'autres administrations publiques – son accès à la population et la réalisation de certaines prestations. Dans ce contexte exceptionnel, l'accessibilité et le développement de prestations en ligne en faveur des habitants trouvent un écho tout particulier.

Durant l'année 2020, l'administration communale a instauré des mesures de télétravail. Si l'accès physique au bureau du greffe et du contrôle des habitants s'est trouvé fortement réduit, une permanence téléphonique ainsi qu'une possibilité d'échange par courriel furent assurées.

La commission de gestion a réalisé l'inventaire des prestations ou démarches pouvant être réalisées en ligne sur le site internet de la commune [www.gimel.ch](http://www.gimel.ch). En voici la restitution :

Thèmes	Prestations	Remarques
Loisirs	Cartes journalières CFF	Commande en ligne
Contrôle des habitants	Formulaire d'annonce de départ ou d'arrivée	Formulaire pdf statique. Explication des procédures sur le site de la commune.
Chiens	Enregistrement d'un nouvel animal	Lien sur le site dédié (AMICUS)
Déchèterie	Divers informations	Documents pdf
Gaz	Demande préalable pour la réalisation d'installation de gaz	Lien sur le site holdigaz
UAPE	Menu cuisine scolaire	
Bois	Commande de bois	Lien sur le groupement forestier du Signal

A l'occasion d'un échange avec la Municipalité, les questions suivantes furent évoquées

- i) **Est-ce que dans le cadre de la pandémie et de la fermeture partielle de ses locaux au public, l'administration communale a mis en place des prestations en ligne ou réalisable à distance pour le compte de ses administrés ?**

Réponse : Durant la fermeture des guichets, la commune a mis à disposition des habitants des prestations par correspondance ou par échange de courriel. Les formulaires de renouvellement de permis de séjour ont également été traité par correspondance ce qui a réduit les passages au guichet.

Le contrôle des habitants relève que les informations figurant sur le site internet destinées aux propriétaires de chiens pourraient être étendues à la procédure d'enregistrement au niveau communal avec mise à disposition du formulaire d'annonce. Cette modification est en cours de réalisation.

**ii) Est-ce que la Municipalité entend développer certaines prestations en ligne dans le futur et si oui, lesquelles ?**

Réponse : Certaines prestations requièrent encore un déplacement physique au guichet (par exemple annonce d'arrivée de l'étranger ou d'un autre canton).

Il est relevé que le développement d'une prestation peut s'avérer coûteux de sorte qu'il faut bien analyser le rapport coût/bénéfice.

Recommandation de la commission:

Lors d'un échange entre commissaires, ces derniers ont émis les suggestions suivantes :

- Possibilité d'envoyer en ligne le formulaire de consommation annuelle d'eau et gaz.
- Possibilité de réservation en ligne des salles et consultation de la disponibilité de celles-ci. De plus, il serait souhaitable que le site internet présentent des photos, la liste des équipements, la dimension des salles et le règlement de location.
- Indiquer à la population le planning des visites de la police de proximité.

**iii) Pour l'heure, seuls trois règlements sont publiés sur la page "règlements communaux" du site internet de Gimel. La mise à disposition de l'ensemble des règlements communaux est-elle prévue et quand ?**

Réponse : les règlements publiés actuellement sont ceux pour lesquels une demande régulière de la population est constatée. Certains règlements dont la qualité de numérisation est médiocre n'ont pour l'heure pas été publiés.

Recommandation de la commission: dans un souci de transparence et d'accès à l'information, l'ensemble des règlements communaux doivent, à terme, être accessible à l'ensemble de la population.

## Remerciements

---

Les membres de la commission de gestion tiennent à remercier la Municipalité ainsi que la boursière, Madame Pascale Ducret, pour leur précieuse collaboration et le travail accompli au cours de l'année 2020.

Nos remerciements vont également à l'ensemble du personnel qui œuvre chaque jour au bon fonctionnement de la commune.

## Conclusion

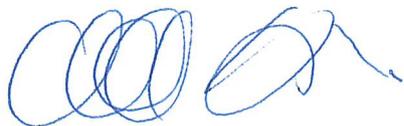
---

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2020 ;
2. d'adopter les comptes tels que présentés ;
3. d'en donner décharge à la boursière ;
4. d'en donner décharge à la Municipalité ;
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Pour la commission de gestion :

Amandine Coullard-Descos, présidente



Thierry Moix



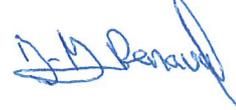
Doris Christen, rapporteuse



Sophier Croisier



Jean-Marie Renaud



Christophe Pasche



Florian Magnin



TABLEAU DES CHARGES - REVENUS DES BÂTIMENTS  
EXERCICE 2020

Comptes	Patrimoine financier								Patrimoine administratif								
	la Chômaz	Anc admin, Bibliothèque	Le Martinet 5	Bât. Place de l'union 3 + congèle.	La Chaumière	Cantine	Hôtel de l'Union	Collège du Martinet	Marais I et II	Omnisport	Multifonction	Marais III	Grd Salle	Bât admin	Hangar et dépôt voirie	Eglise	
	358	358	358	358	358	358	358	350	351	352	353	354	355	356	357	580	
<b>CHARGES</b>																	
3011	Traitement du personnel	-	-	-	-	-	-	-	157'968.40	58'288.00	12'455.25	-	4'623.95	13'375.50	-	1'824.25	
3012	Traitement organiste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15'982.90	
3030	Cotisations AVS	-	-	-	-	-	-	-	14'167.50	5'493.65	1'173.90	-	435.80	1'260.65	-	919.60	
3040	Caisse de pension	-	-	-	-	-	-	-	22'724.45	9'267.95	1'954.70	-	742.95	-	-	-	
3050	Assurance maladie	-	-	-	-	-	-	-	3'081.55	1'194.90	255.35	-	94.80	274.20	-	200.05	
3113	Achat mobilier cantine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3114	Achat matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3123	Electricité	9'432.50	6'646.15	6'948.20	-	-	1'676.90	6'420.85	149.45	12'826.80	-	5'460.35	2'087.65	4'933.00	2'148.10	922.35	223.90
3129	Chauffage	-	-	-	-	-	-	-	8'331.95	85'332.45	-	-	-	14'298.95	7'991.65	-	9'503.05
3133	Produits - mat entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	28'981.50	-	-	-	-	-	-	
3141	Réparation-entretien	49'229.15	-	20'500.00	3'104.55	1'117.90	49'953.60	3'841.70	10'756.60	42'636.25	28'340.70	4'518.65	56'514.50	26'499.80	8'607.15	1'262.55	3'501.65
3152	Entretien engins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	263.15	-	-	-	-	-	
3161	Loyer locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3182	Téléphonie-internet	-	-	-	-	-	-	-	-	2'214.40	1'880.85	965.10	-	828.00	-	672.15	
3186	Assurance	1'193.40	-	1'160.70	1'365.85	306.60	3'239.00	5'925.75	1'531.45	6'954.15	2'901.30	3'180.35	2'328.30	4'131.55	1'266.80	539.30	1'767.90
3189	Frais divers	-	-	-	-	-	-	-	-	1'670.10	-	-	-	-	-	-	
3223	Intérêts dettes long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	50'443.22	13'669.82	6'600.00	29'678.29	-	4'588.80	-	
3312	Amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	255'800.00	147'600.00	87'400.00	173'200.00	-	33'000.00	5'300.00	
3522	Participation ASSAGIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3652	Part aux frais de paroisse prot.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2'094.30	
3652	Part aux frais de paroisse catho.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10'923.05	
3803	Attributions au fonds de rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'000.00	-	-	-	
	<b>Total charge</b>	<b>59'855.05</b>	<b>6'646.15</b>	<b>28'608.90</b>	<b>4'470.40</b>	<b>1'424.50</b>	<b>54'869.50</b>	<b>16'188.30</b>	<b>20'769.45</b>	<b>684'800.77</b>	<b>268'900.32</b>	<b>123'963.65</b>	<b>263'808.74</b>	<b>61'588.80</b>	<b>72'512.85</b>	<b>8'696.35</b>	<b>46'940.65</b>
<b>REVENUS</b>																	
4231	Loyer	31'295.00	-	25'320.00	14'024.00	7'200.00	2'747.60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4271	Loyer groupement scolaire	-	-	-	-	-	-	-	-	197'125.00	91'680.00	-	139'000.00	-	-	-	
4271	Loyer amort grpm scolaire	-	-	-	-	-	-	-	-	95'198.00	102'180.00	30'814.00	161'754.00	-	-	-	
4271	Loyer appartement concierge	-	-	-	-	-	-	-	-	12'000.00	-	-	-	-	-	-	
4271	Loyer UAPE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55'500.00	-	-	-	-	
4271	Location grd-salle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'370.00	-	-	-	
4360	Remboursements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4361	Remboursements charges soc.	-	-	-	-	-	-	-	-	9'960.60	-	-	-	-	-	-	
4363	Remboursements charges soc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4'954.20	-	-	-	-	-	
4650	Part au chauffage de la cure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'326.05	
4650	Part chauffage concierge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4'204.60	
4659	Participation chauffage	2'226.10	-	6'948.30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	<b>Total revenus</b>	<b>33'521.10</b>	<b>-</b>	<b>32'268.30</b>	<b>14'024.00</b>	<b>7'200.00</b>	<b>2'747.60</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>314'283.60</b>	<b>198'814.20</b>	<b>86'314.00</b>	<b>300'754.00</b>	<b>1'370.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7'530.65</b>
	<b>Résultat</b>	<b>- 26'333.95</b>	<b>- 6'646.15</b>	<b>3'659.40</b>	<b>9'553.60</b>	<b>5'775.50</b>	<b>- 52'121.90</b>	<b>- 16'188.30</b>	<b>- 20'769.45</b>	<b>- 370'517.17</b>	<b>- 70'086.12</b>	<b>- 37'649.65</b>	<b>36'945.26</b>	<b>- 60'218.80</b>	<b>- 72'512.85</b>	<b>- 8'696.35</b>	<b>- 39'410.00</b>